



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 Janvier 2020

Le vingt et un janvier deux mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, légalement convoqué en date du 14 Janvier 2020, s'est réuni en la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CHOLET, Maire.

Etaient présents : Jean-Jacques CHOLET, Jean-Pierre METAYER, Yves LELOUTRE, Pascal LEHONGRE, Christian LE DENMAT, Brigitte MARITON, Alain DUVAL, Isabelle LEUCHI, Céline MIRAUX, Michel GARNIER, Frédérique ROMAN, Carole NOEL, Gérard ARNOULT, Denis LEDUC, Patricia CASTELLAIN, Martine BERTET, Benoît BROCHETON, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, Benoît SOUVELAIN, Charlotte CRAMOISAN, Hugues PERROT, Lydie CASELLI, Bruno VAUTIER, Christophe BOUDEWEEL, Véronique SERVANT, Gladys HERPIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Jean-Christophe VOISIN, Laurent RENAUD, Pascaline LACOMBE, Isabelle MACE, Gilles SCHEFFER, Laurent GALTIER, Cendrine DELAFOSSE, Anne-Laure MONTANIER, Tony CARON, Valérie DELBREIL, Philippe LEBRETON, Claude BARRY, Véronique DUBOIS, Pascaline PAULY, Hakem CHABHI.

Pouvoirs :

Laurent RENAUD donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Gilles SCHEFFER, donne pouvoir à Yves LELOUTRE, Valérie DELBREIL donne pouvoir à Lydie CASELLI, Philippe LEBRETON donne pouvoir à Brigitte MARITON.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 42

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31 (dont 4 pouvoirs)

OBJET : Ouverture de poste (Rapport n° 01-2020)

OBJET : Ouverture de poste (Rapport n° 01-2020)

RAPPORTEUR : Alain DUVAL

Le Conseil Municipal,

Dans le rapport d'orientations budgétaires de l'année 2019, il était exposé qu'un administratif serait recruté courant 2019 pour venir renforcer les équipes administratives de la Mairie.

Après définition du profil de poste, publication d'une annonce, la Commune a reçu une vingtaine de CV. Quatre candidats ayant le profil recherché ont été auditionnés par un jury de sélection et la candidature d'un attaché territorial (catégorie A) a été finalement retenue.

Aussi, il convient d'ouvrir un poste d'attaché territorial à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure ;

Vu le rapport 01-2020 de Monsieur le Maire de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure, relatif à l'affaire citée en objet ;

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs avec cette ouverture de postes,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver les créations de postes suivantes :
- ✓ *1 poste d'attaché territorial à temps complet.*

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Jean-Jacques CHOLET.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire, Le Maire

A Pacy sur Eure, le 22 janvier 2020

Délibération affichée le 22 janvier 2020

Nom/Prénom : Jean-Jacques CHOLET

Qualité : Maire de Pacy sur Eure



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-sur-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 Janvier 2020

Le vingt et un janvier deux mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE, légalement convoqué en date du 14 Janvier 2020, s'est réuni en la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CHOLET, Maire.

Etaient présents : Jean-Jacques CHOLET, Jean-Pierre METAYER, Yves LELOUTRE, Pascal LEHONGRE, Christian LE DENMAT, Brigitte MARITON, Alain DUVAL, Isabelle LEUCHI, Céline MIRAUX, Michel GARNIER, Frédérique ROMAN, Carole NOEL, Gérard ARNOULT, Denis LEDUC, Patricia CASTELLAIN, Martine BERTET, Benoît BROCHETON, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, Benoît SOUVELAIN, Charlotte CRAMOISAN, Hugues PERROT, Lydie CASELLI, Bruno VAUTIER, Christophe BOUDEWEEL, Véronique SERVANT, Gladys HERPIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Jean-Christophe VOISIN, Laurent RENAUD, Pascaline LACOMBE, Isabelle MACE, Gilles SCHEFFER, Laurent GALTIER, Cendrine DELAFOSSE, Anne-Laure MONTANIER, Tony CARON, Valérie DELBREIL, Philippe LEBRETON, Claude BARRY, Véronique DUBOIS, Pascaline PAULY, Hakem CHABHI.

Pouvoirs :

Laurent RENAUD donne pouvoir à Pascal LEHONGRE, Gilles SCHEFFER, donne pouvoir à Yves LELOUTRE, Valérie DELBREIL donne pouvoir à Lydie CASELLI, Philippe LEBRETON donne pouvoir à Brigitte MARITON.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 42

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31 (dont 4 pouvoirs)

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

RAPPORTEUR : Alain DUVAL

Le Conseil Municipal,

Le présent rapport a pour objet de présenter les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2020.

I – Budget principal

A –Section de Fonctionnement – Dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

- Ce chapitre permet de régler les dépenses relatives aux fluides, aux locations immobilières, à l'entretien des terrains, des bâtiments et des voiries, aux contrats d'entretien et de maintenance, aux primes d'assurances multirisques, aux remboursements de frais, aux impôts et taxes.
- Au BP 2019 nous avons voté 1 604 990 €. Ce montant a été porté à 1 673 077 € en DM.
- Au budget 2019 nous avons intégré de nouvelles actions, telles que « le fonctionnement de la vidéo protection », « le paiement en ligne pour les repas du restaurant scolaire et la garderie », « le plan pigeons pour lutter contre leur prolifération », « le soutien au plan frelons asiatiques mis en place par le Département », « le soutien au plan WIFI » mis en place par l'agglomération SNA (prise en charge des abonnements), « le fonctionnement du pôle culturel ».
- **Pour le BP 2020, compte tenu des dépenses réalisées sur ce chapitre en 2019, nous n'envisageons pas d'augmenter les prévisions de ce chapitre. Le travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivi en 2020. C'est pourquoi le montant prévisionnel, à ce stade des orientations budgétaires, resterait identique aux prévisions inscrites au budget 2019, soit environ 1 675 000 €.**

Chapitre 012 : Dépenses de personnel :

- Ce chapitre permet de régler les dépenses relatives aux salaires et charges, ainsi qu'aux assurances du personnel et à la médecine du travail.
- Au BP 2019 nous avons voté 2 702 950 €. Les dépenses 2019 s'élèvent à 2 444 949,77 €.
- Pour le BP 2020, notre objectif est de maintenir les emplois nécessaires aux besoins et attentes. Il sera ainsi nécessaire de remplacer les emplois vacants et recruter temporairement des emplois indiciaires pour faire face aux arrêts de maladie de longue durée.

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020 (Rapport n° 02-2020)

Pour l'élaboration du budget primitif 2020, il sera nécessaire de prendre en compte les prévisions de dépenses suivantes :

- La refonte de la grille indiciaire des catégories C et la revalorisation de la grille indiciaire des catégories B et A, intitulée « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » qui va se poursuivre jusqu'en 2021 ;

L'augmentation prévisionnelle de cette revalorisation indiciaire en 2020, pour les agents des catégories C et A, est estimée à 7 700 € ;

- Les avancements d'échelons, dont le coût est estimé pour 2020 à 10 000 € ;
- Les promotions et changements de grade, dont le coût est estimé pour 2020 à 3 800 € ;
- La modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) ;
- Dans le ROB 2019, il était évoqué les difficultés rencontrées en matière d'encadrement, d'organisation et de communication pour l'ensemble de nos services et de revoir notre organisation et renforcer la compétence et l'efficacité de nos effectifs. Suite à ce constat, le recrutement d'un agent de catégorie A est en cours et il reste à lancer le recrutement d'un agent de catégorie B ou B+. Les estimations du chapitre 012 pour 2020 tiennent compte de ces deux recrutements, estimés à 95 000 € pour l'année 2020 ;
- Le remboursement des agents de SNA chargés du périscolaire pour environ 200 000 € ;
- En conclusion, ces éléments nous conduiraient à augmenter légèrement ce chapitre par rapport aux prévisions 2019 pour le porter à environ 2 800 000 €.

Le bilan global des effectifs au 1er Janvier 2020 est le suivant :

- *66 agents présents, dont 58 sur des emplois budgétaires et 8 en remplacement d'absences ;*
- *Sur les 58 agents sur emplois budgétaires, 47 sont à temps complet et 11 sont à temps incomplet.*

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

- Ce chapitre permet de régler les dépenses relatives aux indemnités des élus, au service incendie, aux participations des groupements communaux ou intercommunaux, à la dotation du CCAS et aux subventions des associations, les participations à la mise en souterrain des réseaux téléphoniques.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 690 720 €, portés à 695 720 € après DM.
- **Pour 2020, notre objectif est de maintenir les subventions aux associations et de maîtriser les autres dépenses afin de rester dans un montant global identique à 2019 soit 695 000 €.**

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

Chapitre 66 : Charges financières :

- Ce chapitre concerne les intérêts bancaires des différents prêts contractés les années précédentes.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 74 735 €. L'emprunt 2019 n'a été réalisé qu'en toute fin d'année.
- **Pour le BP 2020 il sera tenu compte du prêt de 300 000 € contracté en 2019 dont les remboursements commencent en 2020 et d'un prêt nouveau de 300 000 € sur l'exercice 2020.**
- **Le montant prévisionnel des intérêts 2020 serait d'environ 68 000 €.**

Au chapitre 16 de la section d'investissement sont joints l'état de la dette de la commune et les perspectives d'endettement sur 5 ans.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :

- Au BP 2019, nous avons inscrit 12 500 €.
- **Au BP 2020 seuls les crédits nécessaires seront inscrits. Il s'agit de charges exceptionnelles non prévisibles provisionnées à hauteur de 10 000 €.**

Chapitre 022 : Dépenses imprévues :

- Ce chapitre concerne une réserve en cas de nécessité et n'est alimenté qu'à minima.
- Au BP 2019, 54 417 € ont été inscrits, puis ramenés à 47 500 € en DM.
- **Pour le BP 2020 l'inscription devrait être équivalente à celle de 2019, soit 50 000 € environ.**

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

- Ce chapitre permet de montrer notre capacité à investir en autofinancement.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 1 832 000 €.
- **Pour le BP 2020 le virement à la section d'investissement dépendra du résultat de l'exercice de fonctionnement 2019 après le besoin de financement de la section d'investissement. Compte tenu de l'estimation du bilan prévisionnel de la section de fonctionnement 2019, le montant du virement 2020 à la section d'investissement pourrait être identique à la prévision 2019. Sur l'exercice 2020, la Commune pourrait dégager un excédent minimum de 468 000 € pour la section d'investissement.**

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
 (Rapport n° 02-2020)**

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements pour les acquisitions de matériels et pour les travaux de mise en souterrain des réseaux par le SIEGE.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 117 592 €, portés à 118 661 € après DM.
- **Pour le BP 2020 l'inscription portera sur l'amortissement des investissements 2019 et des travaux réalisés par le SIEGE en 2019.**

A titre d'information, le tableau ci-dessous retrace les dépenses des budgets de 2017 à 2019 par chapitre et reprend les prévisions ci-dessus pour 2020 (en euros)

	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Prévision 2020
011 Charges à caractère général	1 671 790	1 715 306	1 673 077	1 675 000
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 533 550	2 691 950	2 702 950	2 800 000
65 Autres charges de gestion courantes	882 483	676 900	695 720	695 000
66 Charges financières	96 100	78 381	74 735	68 000
67 Charges exceptionnelles	47 800	6 100	12 500	10 000
014 Atténuation de produits	0	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 231 723	5 168 637	5 158 982	5 248 000

L'objectif de la Commune est de limiter l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement. Comme le montre le tableau ci-dessus, celles-ci sont stables depuis 2017.

B – Section de Fonctionnement – Recettes :

Chapitre 70 : Vente de produits fabriqués, prestations de service :

- La principale recette enregistre la participation des familles au restaurant scolaire et à la garderie pour toutes nos écoles, mais également les remboursements de SNA liés à l'occupation des locaux communaux ainsi que les participations des médecins pour le fonctionnement du cabinet médical.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 407 800 €.
- **Pour le BP 2020 la prévision de recette totale est estimée à 400 000 €.**

Chapitre 73 : Impôts et taxes :

- Ce chapitre porte sur les taxes foncières et d'habitation, les attributions de compensations (provenant de SNA), le Fonds National de Garantie Intercommunal (FNGIR), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, les taxes funéraires, la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle aux droits de mutation.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 3 775 488 €, portés à 3 830 720 € après DM.

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

Pour le BP 2020 les taux communaux seront maintenus à leur niveau actuel. Par ailleurs, nous attendons les notifications définitives des dotations de l'Etat. Nous resterons, dans le cadre des orientations budgétaires, sur les mêmes bases que 2019. Le BP 2020 prendra en compte le montant définitif des attributions de compensation versées par SNA, soit 1 555 093 €.

- **Sur la base des dotations 2019, le montant 2020 du chapitre 73 est estimé à 3 800 000 €.**

Chapitre 74 : Dotations et participations :

- Ce chapitre porte sur les dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Rurale (DSR), dotation nationale de péréquation), du Département (utilisation du COSEC pour le Collège), des communes associées à certaines prestations (écoles notamment) ;
- Au BP 2019 nous avons inscrit 1 204 059 €, portés à 1 216 066 € après DM.
- **Pour le BP 2020, en attente des confirmations des dotations de l'Etat, nous resterons sur les mêmes bases que l'exercice 2019, soit un montant prévisionnel de 1 216 000 €.**

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :

- Ce chapitre porte sur les loyers des immeubles et produits divers.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 67 180 €.
- **Pour le BP 2020, nous resterons sur les mêmes bases que l'exercice 2019, soit environ 70 000 €.**

Chapitre 013 : Atténuation de charges :

- Ce chapitre concerne le remboursement des assurances pour les absences longues des personnels.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 65 000 €.
- **Le BP 2020 portera sur une estimation de 80 000 €, correspondant aux absences de personnel, dont 4 actuellement en longue maladie (2 ans).**

Chapitre 77 : Produits exceptionnels :

- Au BP 2019 nous avons inscrit 90 766 €.
- **Pour le BP 2020 nous aurons à minima la participation de la Commune de Ménilles pour le stade de 90 766 € (compensation versée à Ménilles par SNA).**

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne les travaux réalisés en régie par les personnels communaux et relevant d'investissement.

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
 (Rapport n° 02-2020)**

- Au BP 2019 nous avons inscrit 60 000 €.
- **Pour le BP 2020 le même montant devrait être reconduit, soit 60 000 €.**

Chapitre 002 : Résultat d'exploitation reporté :

- Ce chapitre porte sur le solde constaté à l'issue du Compte Administratif de l'année précédente.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 1 419 611 €.
- **Pour le BP 2020, le report du résultat d'exploitation 2019 de la section de fonctionnement dépendra du bilan de l'exercice de fonctionnement 2019 après virement à la section d'investissement.**

A titre d'information, le tableau ci-dessous retrace les recettes des budgets de 2017 à 2019 par chapitre et reprend les prévisions ci-dessus pour 2020 (en euros)

	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Prévision 2020
70 Produits des services, du domaine et vente div	331 030	363 930	407 800	400 000
73 Impôts et taxes	3 681 826	3 780 906	3 830 720	3 800 000
74 Dotations et participations	1 405 275	1 243 597	1 216 066	1 216 000
75 Autres produits de gestion courante	80 800	81 900	67 180	70 000
013 Atténuation de charges	69 300	60 000	65 000	80 000
77 Produits exceptionnels	91 167	160 622	410 766	90 000
042 Opérations d'ordre	60 019	60 000	60 000	60 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 719 417	5 750 955	6 057 532	5 716 000

Soit un bilan global :

	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Prévision 2020
Total des dépenses de fonctionnement	5 231 723	5 168 637	5 158 982	5 248 000
Total des recettes de fonctionnement	5 719 417	5 750 955	6 057 532	5 716 000
Solde RRF – DRF	487 694	582 318	898 550	468 000

Besoin de financement (compte administratif)	743 209	273 632	475 770	-----
--	---------	---------	---------	-------

Le tableau ci-dessus montre que l'évolution du besoin de financement annuel de la Collectivité oscille entre 280 000 € et 745 000 € depuis la création de la Commune Nouvelle.

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

C – Section d'Investissement - Recettes :

Chapitre 13 : Subventions d'investissement :

- Ce chapitre concerne les diverses subventions sollicitées sur certaines opérations.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 12 800 €, portés à 122 442 € après reports et DM. La recette est de 6 000 €, sachant que pour la vidéo protection les soldes de la subvention Etat (73 000 €) et de la subvention Département (45 000 €) sont prévus en « restes à réaliser 2019 ».
- **Le BP 2020 devra prendre en compte les nouvelles subventions éventuelles selon les opérations d'investissement, dont :**
 - Subventions DSIL pour l'extension de l'école Coignard pour 49 200€,
 - Subventions du Département d'un montant de 26 508 € (cours école Coignard (7 288€) et préau école Duguay (19 220€) - non encore notifiées.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :

- Ce chapitre concerne les emprunts.
- Au BP 2019 l'emprunt de 300 000 € inscrit a été réalisé en décembre 2019.
- **Il est envisagé de maintenir en 2020 le même niveau d'emprunt qu'en 2019, soit 300 000 €.**

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :

- Ce chapitre concerne le FC TVA, la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé (besoin de financement).
- Au BP 2019 nous avons inscrit 1 120 659 €.
- **Le BP 2020 devra prendre en compte le FCTVA du dernier trimestre 2019 et le montant des trois premiers trimestres 2020 suivant les montants inscrits sur les opérations d'équipement.**

Dans ce chapitre figurera en 2020 le besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2019.

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement :

- Au BP 2019 nous avons inscrit 1 832 000 €.
- **Pour le BP 2020, le virement de la section fonctionnement dépendra du résultat de l'exercice de fonctionnement 2019 après le besoin de financement de la section d'investissement en 2019.**
- **Notre objectif est d'atteindre, dans la mesure du possible, le même montant qu'au BP 2019, sachant que l'épargne nette prévisionnelle pour l'exercice 2020 devrait être de 500 000 € environ.**

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne essentiellement les dotations aux amortissements qui participent au financement global de la section d'investissement.
- **Au BP 2020 elle sera en augmentation pour atteindre environ 80 000 €.**

En conclusion, sur les recettes d'investissement :

Notre objectif sera donc d'avoir un autofinancement maximal et de minimiser notre endettement comme les années précédentes.

D – Section d'Investissement - Dépenses :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :

- Au BP 2019 nous avons inscrit 14 400 €, portés à 35 972 € après reports et DM.
- **Pour le BP 2020 ce chapitre concernera essentiellement les dépenses liées aux logiciels administratifs et comptables.**

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées :

- Ce chapitre concerne la participation de la commune aux enfouissements de réseaux réalisés par le SIEGE.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 75 150 €.
- **Pour le BP 2020 les dépenses correspondront aux programmes retenus pour 2020 par le SIEGE.**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Ce chapitre porte sur les dépenses relatives aux fournitures de matériels divers, scolaires, de voirie, de signalisation, de transport, de matériel technique, de bureau, d'informatique, de mobilier.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 309 560 €, portés à 359 164 € après reports et DM.
- **Pour le BP 2020, outre les dépenses récurrentes liées au fonctionnement et à la modernisation des écoles, de la cantine scolaire, des services municipaux (matériel informatique, matériel des services techniques et des bureaux), se posera surtout la question d'un investissement important qui concerne le remplacement de la balayeuse-aspiratrice pour la voirie, âgée de plus de 25 ans et qui pourrait intervenir en cas de panne de celle-ci et de réparations trop élevées. Dans ce cas il pourrait être proposé la réalisation d'un emprunt spécifique en cours d'année (dépense estimée à 180 000 €).**

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

Chapitre 23 : Immobilisations en cours :

- Ce chapitre porte sur les différents travaux de bâtiments, de voirie et d'installations diverses.
- Au BP 2019, nous avons inscrit 1 599 134 €, portés à 1 918 018 € après reports et DM.
- **Pour le budget 2020 nous aurons à poursuivre et/ou à solder les opérations en cours :**
 - Poursuite du projet de pôle multimodal avec lancement de la consultation en vue de choisir un maître d'œuvre ;
 - Les travaux au cimetière (solde de la voirie 2019) ;
 - Les travaux de rénovation de la Mairie ;
 - Les travaux sur les bâtiments communaux, notamment l'école Louis Duguay (préau), l'école Coignard (extension avec un couloir couvert pour le restaurant scolaire), le réaménagement des locaux du centre socio culturel ;
 - Les travaux de voirie (Bretelles d'accès à la RN 13, voie piétons entre Boudeville et Saint Aquilin).

Nous aurons à statuer sur les dépenses nouvelles :

- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des ERP ;
- Les travaux de voiries (l'opération de sécurité sur la RD 141 à Boudeville devant la Mairie annexe, la réfection de voies et trottoirs) ;
- Les travaux d'enfouissement de réseaux ;
- La modernisation de l'éclairage public pour minimiser les dépenses d'énergie ;
- La poursuite de l'aménagement et des équipements des berges de l'Eure et de l'étang Taron ;
- Les travaux au cimetière de Pacy (poursuite du relèvement de tombes et de la voirie) ;
- Les études et la prévision des travaux au pôle multimodal ;
- Les études et travaux au Stade de Pacy-Ménilles ;
- La réfection de la rue de Pacel et de la rue d'Ivry suite à l'enfouissement des réseaux ;
- Les études d'aménagement de la place Tomasini, de la rue Isambard, de la rue Saint Exupéry, du parking du Collège, de la rue Lemeur.

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :

- Ce chapitre concerne les remboursements du capital des prêts contractés antérieurement.
- Au BP 2019, nous avons inscrit 361 700 €.
- **Le BP 2020 tiendra compte du remboursement du capital des prêts en cours et éventuellement du prêt de 300 000 € contracté en cours d'année.**
- **La structure de notre dette au 1^{er} janvier 2020 est la suivante :**

Stratégie de l'endettement :

Depuis de nombreuses années, la stratégie de la Commune est de sécuriser au maximum la dette communale. A ce jour, tous les emprunts contractés sont à taux fixes. Aucun emprunt contracté n'est qualifié de « toxique ».

L'objectif est d'avoir un endettement lissé dans le temps, sans évolution brutale.

En fonction des opportunités, certains emprunts peuvent être renégociés en fonction de l'évolution des taux, comme cela avait été fait en 2018 avec une économie générée de 75 000 € environ.

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
 (Rapport n° 02-2020)**

Commune de PACY-SUR-EURE -DOB 2020

**Budget principal
 ETAT DE LA DETTE au 1er Janvier 2020**

N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2020	Échéances 2020			cap. restant dû au 01/01/2021
							Capital	Intérêts	Annuités	

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

29	190 000,00 €	12/12/2011	15 ans	4,51%	an.	116 724,45 €	12 439,52 €	5 264,27 €	17 703,79 €	104 284,93 €
	190 000,00 €	TOTAUX C. D. C.				116 724,45 €	12 439,52 €	5 264,27 €	17 703,79 €	104 284,93 €

Caisse d'Epargne

22	415 000,00 €	17/12/2005	15 ans	3,54%	trim.	35 000,71 €	35 000,71 €	777,93 €	35 778,64 €	
23	380 000,00 €	23/01/2007	15 ans	3,93%	trim.	72 124,28 €	31 273,13 €	2 377,35 €	33 650,48 €	40 851,15 €
27	350 000,00 €	27/07/2010	15 ans	3,10%	trim.	153 591,17 €	24 790,98 €	4 474,98 €	29 265,96 €	128 800,19 €
28	190 000,00 €	21/11/2011	15 ans	4,56%	an	116 887,05 €	12 434,63 €	5 330,05 €	17 764,68 €	104 452,42 €
48	300 000,00 €	06/12/2019	15 ans	0,79%	trim.	300 000,00 €	15 000,00 €	1 899,30 €	16 899,30 €	285 000,00 €
	1 635 000,00 €	TOTAUX CAISSE D'EPARGNE				677 603,21 €	118 499,45 €	14 859,61 €	133 359,06 €	559 103,76 €

CREDIT AGRICOLE

42/24R	469 590,02 €	15/05/2017	11a 6m	2,15%	trim.	377 118,51 €	38 399,08 €	7 799,84 €	46 198,92 €	338 719,43 €
44/26R	215 005,56 €	08/07/2017	6a 6m	1,49%	trim.	142 920,55 €	32 820,25 €	1 946,71 €	34 766,96 €	110 100,30 €
41/30R	235 757,61 €	30/05/2017	10a 3m	1,89%	trim.	182 385,43 €	22 063,36 €	3 291,32 €	25 354,68 €	160 322,07 €
31	300 000,00 €	30/09/2013	15 ans	3,25%	trim.	192 380,54 €	19 330,72 €	6 018,36 €	25 349,08 €	173 049,82 €
33	350 000,00 €	11/09/2014	15 ans	2,49%	trim.	227 500,07 €	23 333,32 €	5 446,88 €	28 780,20 €	204 166,75 €
34	350 000,00 €	16/07/2015	15 ans	2,00%	trim.	250 833,39 €	23 333,32 €	4 841,67 €	28 174,99 €	227 500,07 €
37	300 000,00 €	30/09/2016	15 ans	1,23%	trim.	235 000,00 €	20 000,00 €	2 798,26 €	22 798,26 €	215 000,00 €
45	300 000,00 €	22/01/2018	15 ans	1,27%	trim.	260 000,00 €	20 000,00 €	3 206,76 €	23 206,76 €	240 000,00 €
46	300 000,00 €	10/10/2018	15 ans	1,38%	trim.	280 000,00 €	20 000,00 €	3 760,50 €	23 760,50 €	260 000,00 €
	2 820 353,19 €	TOTAUX CREDIT AGRICOLE				2 148 138,49 €	219 280,05 €	39 110,30 €	258 390,35 €	1 928 858,44 €

4 645 353,19 €	TOTAL PACY	2 942 466,15 €	350 219,02 €	59 234,18 €	409 453,20 €	2 592 247,13 €
-----------------------	-------------------	-----------------------	---------------------	--------------------	---------------------	-----------------------

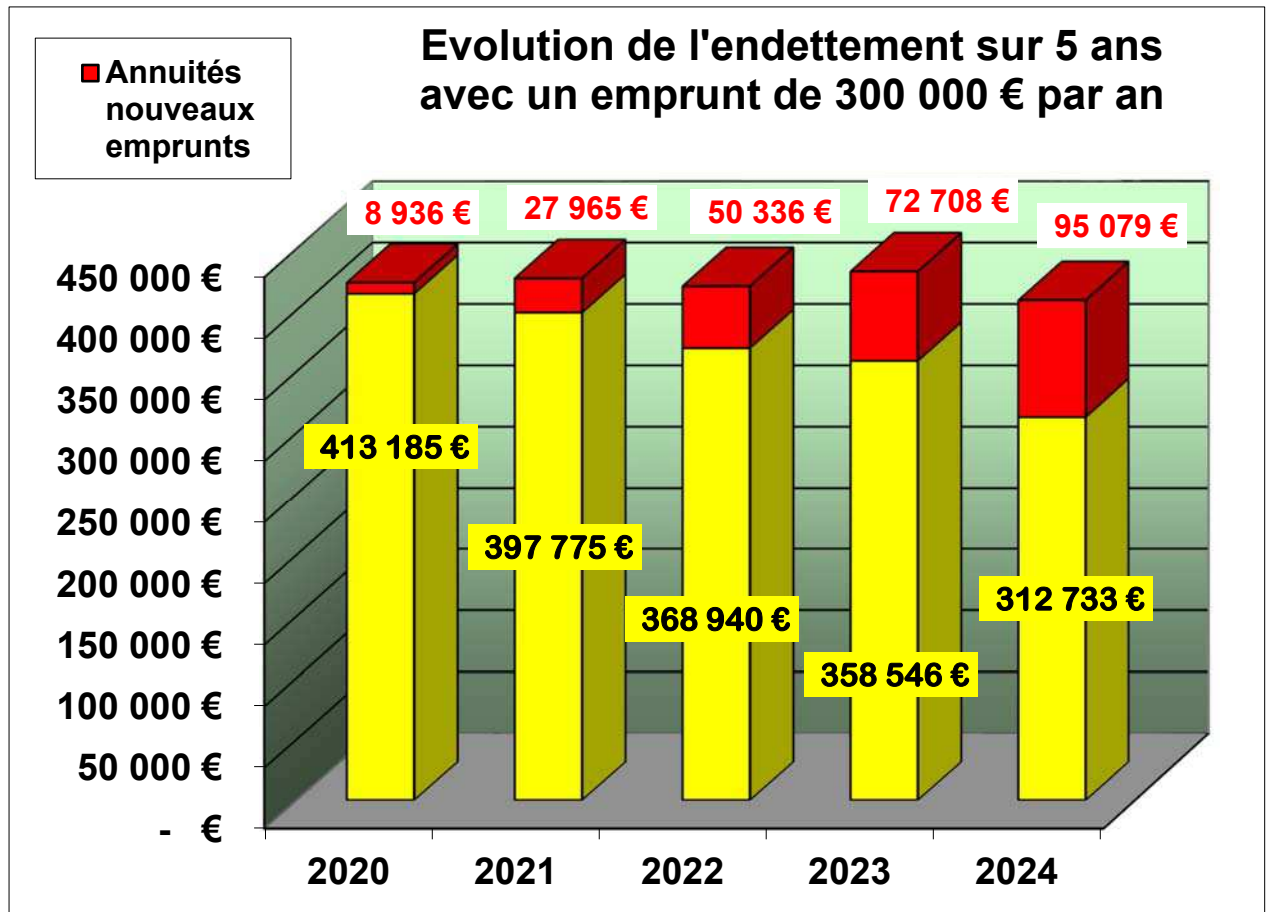
Crédit Agricole (ex SAINT AQUILIN DE PACY)

43/38R	89 327,06 €	17/07/2017	6a 3m	1,49%	trim.	58 121,55 €	14 207,85 €	786,87 €	14 994,72 €	43 913,70 €
39	34 900,00 €	18/06/2014	10 ans	2,84%	trim.	16 045,97 €	3 603,73 €	417,55 €	4 021,28 €	12 442,24 €
40	8 000,00 €	30/11/2016	5 ans	0,36%	trim.	3 217,30 €	1 605,75 €	9,41 €	1 615,16 €	1 611,55 €
	132 227,06 €	TOTAUX Crédit Agricole St Aquilin				77 384,82 €	19 417,33 €	1 213,83 €	20 631,16 €	57 967,49 €

4 777 580,25 €	TOTAL GENERAL	3 019 850,97 €	369 636,35 €	60 448,01 €	430 084,36 €	2 650 214,62 €
-----------------------	----------------------	-----------------------	---------------------	--------------------	---------------------	-----------------------

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

- Avec un emprunt annuel de 300 000 €, sur 15 ans, avec un taux fixe estimé à 1,5%, avec une échéance trimestrielle l'année en cours, l'évolution de notre endettement serait le suivant :



- Avec un emprunt annuel de 300 000 €, l'évolution de notre capital restant dû au 1^{er} janvier de chaque année serait le suivant :

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**



Nota : au 01/01/2019 le capital restant dû était de 3 082 261 €.

En 2020 le remboursement du prêt n°22 de la Caisse d'Epargne (415 000 € à l'origine) s'achève.

Chapitre 020 : Dépenses imprévues :

- Au BP 2018 : 72 000 € ont été inscrits, ramenés à 19 500 € en DM3.
- **Pour le BP 2019 ce montant sera également limité.**

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Ce chapitre concerne les travaux réalisés en régie par les personnels communaux et relevant d'investissement.
- Au BP 2019 nous avons inscrit 60 000 €.
- **Pour le BP 2020 le même montant de 60 000 € devrait être reconduit.**

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

- Ce chapitre porte sur le besoin de financement de l'année précédente.
- **Pour le BP 2020 nous aurons à inscrire le besoin de financement de l'année 2020 constaté au CA 2019.**

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
 (Rapport n° 02-2020)**

II – Budget Annexe « Espace d'Activités Médicales »

RECETTES : Pour l'exercice 2020, deux autres parcelles actuellement sous compromis de vente seront vendues pour un total de 30 720 € HT détaillé comme suit :

- 15 360 € HT (surface de terrain de 128 m² pour une sage-femme).
- 15 360 € HT (surface de terrain de 128 m² pour un ostéopathe).

D'autres ventes de parcelles pourront bien entendu être réalisées en fonction des demandes des professionnels de santé.

DEPENSES :

- La voirie en situation définitive, sur 150 mètres environ, pour desservir les dernières parcelles acquises.

L'endettement de ce budget concerne uniquement le financement lié à la réalisation des travaux de viabilisation des terrains à vendre aux professionnels de santé.

Commune de PACY-SUR-EURE -DOB 2020										
Budget annexe A.E.A.M (Aménagement Espace d'Activités Médicales)										
ETAT DE LA DETTE au 1er Janvier 2020										
N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2020	Échéances 2020			cap. restant dû au 01/01/2021
							Capital	Intérêts	Annuités	
CREDIT AGRICOLE										
35	200 000,00 €	08/12/2015	1 ans	1,42%	trim.	120 000,00 €	20 000,00 €	1 597,50 €	21 597,50 €	100 000,00 €
									0,00 €	
									0,00 €	
	200 000,00 €	TOTAUX Crédit Agricole				120 000,00 €	20 000,00 €	1 597,50 €	21 597,50 €	100 000,00 €

III – Budget Annexe « Opérations immobilières à l'Espace d'Activités Médicales »

Ce budget annexe, créé fin 2019, concerne la construction de deux bâtiments par la commune et leur location, avec option d'achat, pour des activités médicales. Ces deux bâtiments ont été réceptionnés courant décembre 2019. Un contrat de location-vente a été établi avec deux professionnels de santé pour une durée de 20 ans.

Le BP 2020 prendra en compte les effets des constructions réalisées fin 2019 et éventuellement de nouvelles opérations. C'est un budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de par les loyers versés, et éventuellement en cas de vente.

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

L'endettement actuel de ce budget concerne uniquement le financement de la construction des deux bâtiments sous contrat de location-vente auprès de deux professionnels de santé. Les loyers générés par ce contrat ont été calculés de telle manière qu'ils viennent couvrir les remboursements des deux emprunts contractés par la Commune. Ces deux emprunts sont sur une durée de 20 années avec un taux fixe afin de sécuriser la dette de ce budget annexe.

Telle est la stratégie de la Commune concernant l'endettement de ce budget annexe.

IV – Budget Annexe « Gendarmerie »

Pour la construction de la nouvelle Gendarmerie et de ses logements associés, la commune est maître d'ouvrage (c'est-à-dire propriétaire du site et de l'ensemble des constructions).

Le budget annexe a été créé en 2018, spécifiquement pour cette opération.

La dépense globale d'investissement est estimée à 5 011 680 € HT et s'échelonne sur les années 2018 à 2022.

Ce projet sera financé par 1,2 M€ environ de subventions de la part de l'Etat, le solde étant financé par des emprunts.

Les travaux devraient débuter au printemps 2020.

Au BP 2020, en dépenses, nous aurons l'obligation d'inscrire le montant total des travaux pour permettre la notification des marchés sur les différents lots.

En recette, l'ouverture d'une enveloppe de crédits de ce montant auprès d'un organisme bancaire permettra le déblocage des fonds au fur et à mesure des besoins, sachant que le montant définitif de l'emprunt sera arrêté suivant le bilan final de l'opération.

La volonté de la Commune est que ce budget annexe doit s'équilibrer et ne doit pas avoir d'incidence sur le budget général.

La simulation réalisée par la Commune est basée sur un amortissement sur 30 ans (durée de l'emprunt) dans laquelle les éléments suivants sont pris en compte :

- Les loyers, Hors Taxes, des locaux administratifs et techniques ainsi que des logements sont réglés trimestriellement par le Ministère de la Défense. Ces loyers sont fixes pendant une période de 9 ans (209 567 €) et pourront ensuite être revalorisés annuellement. Dans la simulation nous avons pris une revalorisation de 0,2 % par an au-delà de la 9^{ème} année. Le bail portera, dans un premier temps, sur un engagement ferme de 15 ans.
- Les annuités de l'emprunt réalisé sur 30 ans à taux fixe (estimées à 167 827 € par an).
- La taxe sur les propriétés bâties (TFB) car l'opération n'est pas exemptée et sera donc à payer chaque année (estimée à 13 000 € en année 1 avec une revalorisation annuelle de + 1,30 %).

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
 (Rapport n° 02-2020)**

- Les frais de gestion (estimés à 6 000 € en année 1 avec une revalorisation annuelle de + 1,20 %) dans le cas où nous devrions faire appel à un organisme spécialisé pour suivre et intervenir dans la gestion quotidienne (interventions de maintenance, réponses aux attentes et réclamations, gestion des changements de locataires dans les logements, ...).
- Des frais d'entretien courant (estimés à 10 000 € en année 1 avec une revalorisation annuelle de + 1,00 %) pour couvrir les dépenses d'intervention et de reprises éventuelles dans les logements lors des changements de locataires.
- Des provisions pour le gros entretien (40 000 € HT tous les 5 ans) car des travaux seront certainement à réaliser dans cette durée de 30 ans.

Cette simulation permet de dégager un léger excédent annuel nous mettant à l'abri d'une incidence sur le budget principal de la commune.

L'endettement actuel de ce budget concerne uniquement le financement de la construction des locaux de la gendarmerie et l'achat du foncier. Les loyers générés par cette location aux services de l'Etat ont été calculés de telle manière qu'ils viennent couvrir les remboursements de l'emprunt contracté par la Commune.

L'emprunt contracté par la commune porte sur une durée de 30 années avec un taux fixe établi à 2,05 % (pour la 1^{ère} tranche empruntée de 500 000€) afin de sécuriser au maximum la dette de ce budget annexe.

Telle est la stratégie de la Commune concernant l'endettement de ce budget annexe.

**Budget annexe GENDARMERIE
 ETAT DE LA DETTE au 1er Janvier 2020**

N° prêt	Dette à l'origine	Date du prêt	Durée	Taux	Périod.	cap. restant dû au 01/01/2020	Échéances 2020			cap. restant dû au 01/01/2021
							Capital	Intérêts	Annuités	
CAISSE D'EPARGNE										
47	500 000,00 €	22/07/2019	30 ans	2,05%	trim.	495 833,33 €	16 666,68 €	10 036,46 €	26 703,14 €	479 166,65 €
									0,00 €	0,00 €
									0,00 €	0,00 €
	500 000,00 €	TOTAUX Caisse d'Epargne				495 833,33 €	16 666,68 €	10 036,46 €	26 703,14 €	479 166,65 €

V – OPERATIONS PLURIANNUELLES

Les opérations pluriannuelles connues et programmées à ce jour sont les suivantes :

1) Pôle multimodal (budget principal) :

Cette opération a été lancée en 2018.

En octobre 2019, les grands principes d'aménagement et le chiffrage de ce projet ont été faits sur la base d'un AVP (Avant-Projet).

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

Sa réalisation est programmée sur les 3 ans qui viennent (2020 à 2022) avec les financements suivants :

Financement	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Taux subvention
Subvention DSIL	300 000 €	11/2019	13%
Région Normandie	900 000 €	2020	39%
Conseil Départemental	49 200 €	2020	2%
SNA	524 184 €	2020	23%
<i>Sous-total subventions</i>	<i>1 773 384 €</i>		<i>76%</i>
Autofinancement	555 485 €		24%
Emprunt			
TOTAL	2 328 869 €		

La dépense totale en investissement est évaluée à 2 328 869 € HT avec un autofinancement de la Commune estimé à 555 485 € HT.

Pour notre autofinancement, nous avons déjà provisionné 155 000 € au budget 2019 et notre objectif est de provisionner environ 200 000 € au BP 2020.

Le solde (environ 315 000 € TTC) serait imputé sur les budgets 2021 et 2022.

A noter, la récupération de la TVA qui est évaluée à 448 000 € et qui se fera annuellement en fonction des dépenses réalisées.

En fonctionnement, après réalisation, cette opération n'engendrera aucune recette. Les dépenses à prendre en compte seront celles relatives aux fluides (eau, électricité), à l'entretien des espaces, au remplacement des équipements et matériels, représentant une dépense annuelle en coût de fonctionnement de l'ordre de 40 000 € TTC, soit moins de 0,01 % du budget communal.

2) Nouvelle Gendarmerie (budget annexe Gendarmerie) :

Cette opération a été lancée en 2018.

Fin 2019 et début 2020, les appels d'offres des travaux ont permis de retenir les entreprises sur 14 lots.

Le coût total de l'opération est estimé à 5 011 680 € HT.

Sa réalisation est programmée sur les 2 ans qui viennent (2020 et 2021) avec les financements suivants :

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
 (Rapport n° 02-2020)**

COUT DU PROJET GENDARMERIE HT	
DEPENSES HT	
Achat terrain + démol	333 680 €
Construction	4 105 000 €
Honoraires	450 000 €
TA, branchements divers	123 000 €
TVA non déductible	- €
Cout total	5 011 680 €
RECETTES	
DETR	500 000 €
subv Etat	737 000 €
SNA	1 000 €
Total subventions	1 238 000 €
SOLDE A FINANCER PAR EMPRUNT	3 773 680 €

Après construction et livraison, cette opération s'équilibrera en dépenses et en recettes.
 Les recettes proviendront des loyers versés par la Gendarmerie.
 Les dépenses comprendront le remboursement des annuités des emprunts, les travaux de maintenance à la charge du propriétaire, les provisions pour gros travaux, la taxe sur les propriétés bâties, les frais de gestion.

3) Aménagement de l'Espace d'Activités Médicales (budget annexe EAM) :

Cette opération a été lancée en 2015.
 Les travaux sont réalisés au fur et à mesure de la vente des parcelles de terrain.
 A fin 2019, 893 m² de terrain ont été vendus pour un montant de 107 160 € HT.
 Les dépenses cumulées à fin 2019 s'élèvent à 245 194,95 € HT.
 Pour la réalisation des travaux de mise en viabilité, un emprunt de 200 000 € a été réalisé en 2016.
 L'objectif est de vendre les derniers terrains en 2020/2021 en donnant priorité à des médecins généralistes.

En fonctionnement, après réalisation complète, cette opération n'engendrera aucune recette.
 Les dépenses à prendre en compte seront celles relatives à l'éclairage public, à l'entretien des espaces et des voiries, estimées à 10 000 € TTC environ chaque année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2312-1, L.5211-32 et D.2312-3 ;
 Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure ;
 Vu le rapport 02-2020 de Monsieur le Maire de Pacy-sur-Eure, relatif à l'affaire citée en objet ;

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'année 2020
(Rapport n° 02-2020)**

Considérant la nécessité de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2020,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De prendre acte des orientations budgétaires pour l'année 2020 telles présentées dans la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Jean-Jacques CHOLET.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Certifié exécutoire, Le Maire
A Pacy sur Eure, le 22 janvier 2020
Délibération affichée le 22 janvier 2020
Nom/Prénom : Jean-Jacques CHOLET
Qualité : Maire de Pacy sur Eure